

29907203A0701-

LA/1a 23.2.72

51° DIVISION MILITAIRE

ETAT MAJOR - 3° BUREAU  
INSTRUCTION RESERVES

Quartier Général Frère  
69 - L Y O N 7°

Tél: 72.14.41 P: 27.07

-----oOo-----

A, LYON, le 24 FEVRIER 1972

N°: 001319 /51°IM/3.INS/R Clt: 4445

Le Général de Division De WITASSE  
Commandant la 51° Division Militaire

à

Monsieur le Lieutenant de réserve

MARIN Jean

17, rue Jacquard

69 - LYON 4°

- O B J E T : - Période d'instruction obligatoire en 1972.

- REFERENCE : - GV 99° RI ( 6°Cie )

Mon Cher Camarade,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, dans le cadre de votre affectation, vous serez appelé à suivre en 1972 une période d'instruction obligatoire de TROIS jours dont la présente lettre constitue le préavis.

Cette période aura lieu du 2 au 4 Juin 1972 au 99° REGIMENT d'INFANTERIE à SATHONAY. Elle vous sera confirmée par un ordre de convocation obligatoire mle 1035 tenant lieu de confirmation de votre désignation (l'accusé réception de cet ordre devra m'être adressé par retour du courrier).

Vous aurez droit au transport gratuit sur les lignes de la S.N.C.F. pour les trajets aller et retour de votre domicile au lieu de convocation qui vous sera précisé sur l'ordre 1035.

Pour percevoir pendant cette période la solde et les frais de déplacement de votre grade, vous devrez remettre dès votre arrivée au Trésorier du Corps chargé de votre instruction :

- une Fiche Familiale d'Etat-Civil;
- si vous êtes Fonctionnaire, un état modèle 522.0/1 en deux exemplaires dont le recto aura été rempli par votre chef de service.

Je vous demande de prendre dès maintenant vos dispositions pour être présent à cette convocation obligatoire et vous prie de croire, Mon Cher Camarade, en mes sentiments les meilleurs.

P.O. le Colonel LAURENT  
Chef d'Etat-Major

- COPIE :

- 99°RI